

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 21 février 2023

Pour une hausse des prix au producteur de 10 % en moyenne

Depuis l'éclatement de la guerre en Ukraine, tout se renchérit. Les exploitations agricoles doivent elles aussi faire face à des dépenses supplémentaires pour les machines, l'énergie, le diesel, les engrais, la nourriture des animaux et nombre d'autres agents de production. Si les recettes ont connu certains ajustements l'an passé, l'ensemble de l'agriculture accuse encore un déficit de 200 à 300 millions de francs, et ce malgré la baisse que connaissent à l'heure actuelle les prix de certains intrants. Il convient de combler ce déficit. Dans le domaine de la production végétale, d'importantes exigences environnementales sont entrées en vigueur début 2023, faisant baisser les rendements et augmentant les risques culturels. Aussi convient-il de rehausser les prix à la production dans ce domaine de 10 % en moyenne.

Le renchérissement des agents de production comme l'énergie, le diesel, les engrais, les aliments pour animaux ainsi que les machines et les biens d'équipement n'épargne pas l'agriculture. L'an passé, ce renchérissement s'élevait à 10 %. Il en a résulté des dépenses supplémentaires pour les familles paysannes de l'ordre d'un milliard de francs. Certains ajustements des prix à la production ont permis d'amortir une partie de ces dépenses. Cependant, les exploitations agricoles doivent encore faire face à un déficit de 200 à 300 millions de francs, et ce malgré la baisse qu'ont connue les prix de certains agents de production ces dernières semaines.

La Chambre suisse d'agriculture demande d'ajuster les prix

Outre l'augmentation du prix des intrants, la production végétale doit affronter la mise en œuvre des trajectoires de réduction que prévoit l'initiative parlementaire 19.475. Celle-ci comprend des objectifs ambitieux de réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires et des pertes d'éléments fertilisants. Dès cette année, des directives relativement strictes s'appliquent dans le cadre des prestations écologiques requises et cela, pour toutes les exploitations. Mis à part une réduction des rendements moyens, une charge de travail supplémentaire et des coûts de production plus élevés, les trajectoires de réduction sont aussi synonymes de risques culturels plus importants qu'auparavant. Les familles paysannes ont donc besoin de recettes d'au moins 10 % plus élevées pour les produits végétaux, de sorte à compenser les surcoûts et les pertes découlant des trajectoires de réduction.

Les membres de la Chambre suisse d'agriculture (CSA), le « Parlement » de l'Union suisse des paysans (USP), demandent aux échelons en aval, du premier acheteur au commerce de détail, de faire preuve de solidarité en augmentant les prix à la production en conséquence. En effet, la Confédération ne prévoit aucune augmentation des paiements directs pour l'instant. Une amélioration des revenus des familles paysannes est plus que justifiée, dans la mesure où diverses denrées alimentaires sont déjà devenues plus chères à la vente sans que les producteurs puissent profiter de manière appropriée de cette hausse des prix.

Changement au sein du Comité de l'USP

Suite à son élection à la présidence de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture, Stefan Müller a démissionné du Comité de l'USP. Représentant le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), il occupait le siège des régions de montagne. Pour lui succéder, la CSA a élu Peter Seiler. Originaire de Sarnen (OW), cet agriculteur siège au comité du SAB et de la Société suisse d'économie alpestre.

Renseignements :

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54

David Brugger, responsable de la division Production végétale de l'USP, tél. 077 438 90 88

www.sbv-usp.ch